

# Restauration des sites

## Les règles de base :

- Prévoir à l'ouverture d'un site sa restauration finale
- Entreprendre la restauration dès la fin d'exploitation du site
  - Opérer avec méthode et transparence

## Justifications

Pour une bonne acceptation de l'ouverture d'un site de stockage ou de traitement de déchets, un engagement sur sa durée de vie et sa restauration en fin d'exploitation est capital. Il est donc impératif d'inclure cette phase de travaux ultimes dans le marché et l'autorisation administrative.

Pour éviter une dérive possible en dépôt sauvage (par défaut de surveillance), il convient d'évacuer et restaurer le site dès que son exploitation ne se justifie plus.

## Travaux

La restauration comportera des travaux de réhabilitation :

- du sol (voire du sous-sol) ;
- des chemins d'accès du site ;
- de la végétation environnante plus ou moins sacrifiée ;
- des aménagements antérieurs aux opérations de lutte antipollution.

## Limites

On visera à restaurer le site au niveau de ce qu'il était avant son utilisation comme plate-forme de

transfert, de stockage ou de traitement. Veiller à l'arrêt du dispositif Polmar à ce niveau de restauration : les modifications et améliorations par rapport à la situation d'origine doivent être prises en charge sur un autre dispositif budgétaire (collectivité locale, département, région).

## Mise en oeuvre

- Premier temps : effectuer un nettoyage grossier du site, en décapant et extrayant la couche visiblement polluée et toutes les poches d'accumulation.
- Deuxième temps : établissement du diagnostic par une société spécialisée sous le contrôle des experts de l'Etat, avec :
  - une cartographie de la pollution du site (étendue, profondeur, avec les teneurs) ;
  - une proposition de travaux de dépollution à effectuer avec les seuils à atteindre.
- Troisième temps : réalisation des travaux de restauration par une entreprise différente de celle ayant établi le diagnostic (qui peut assurer également les mesures et analyses en vue de la réception finale).